

Voisins vigilants

Rejoignez la communauté de votre quartier et soyez informé ou prévenez vos voisins de tout fait anormal : une tentative de cambriolage, un incident, le passage d'un faux commercial... Vos signalements sont automatiquement portés à la connaissance de la police municipale grâce à l'adhésion de la mairie au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires (VVS) en mars 2023.

ALERTER D'UN DANGER

[**APP ANDROID**](#)[**APP IOS**](#)[**SITE INTERNET**](#)

Tranquillité et sécurité



Drancy est devenue mairie vigilante et solidaire en mars 2023, la municipalité souhaite offrir à tous ses habitants un outil simple qui contribuera à faire de Drancy une ville toujours plus sûre. 9 communautés de quartier ont été créées. La Ville vous propose de rejoindre l'une d'elles. Il suffit de s'inscrire gratuitement sur le site voinsvigilants.org en renseignant vos nom, adresse, mail et numéro de téléphone.

Comment ça marche ?

Avertir ➤ Lorsqu'un membre de la communauté VVS constate un fait anormal, comme le passage d'un faux commercial, une tentative de cambriolage, des dégradations ou un véhicule effectuant du repérage, il peut avertir ses voisins proches en temps réel, soit sur le site voinsvigilants.org soit via l'application mobile. L'information est automatiquement visible par mairie et la police municipale. Après modération par les équipes de VVS, l'information est répercutée aux membres par SMS ou notification.



Être informé ➤ La mairie pourra utiliser VVS pour émettre des alertes, concernant par exemple un événement météo exceptionnel, des informations d'ordre général ou un signalement de démarchage suspect...

S'entraider ➤ Rien n'empêche les membres de VVS d'échanger sur d'autres sujets que la sécurité puisque la plateforme a prévu un espace où bavarder sur la vie de quartier : organiser une fête des voisins ou retrouver un animal perdu.

LES AUTRES SERVICES EN LIGNE

SIGNALER UN PROBLÈME OU UN DYSFONCTIONNEMENT EN VILLE

POSER UNE QUESTION

RÉALISER UNE DÉMARCHE

5 bonnes raisons de devenir VVS

- 1 ➤ D'après le ministère de l'Intérieur, adhérer au dispositif permettrait d'enregistrer une baisse des cambriolages allant de 20 à 40 %.
- 2 ➤ La plateforme est sûre et reconnue. Elle compte 600 communes participantes et plus d'un million de voisins vigilants !
- 3 ➤ Le service de modération est actif 24 / 7 afin d'éviter les fausses alertes et de permettre à la communauté de rester bienveillante.
- 4 ➤ Les signalements permettent aux [patrouilles de police](#) et aux agents du [Centre de Supervision Urbain](#) d'être automatiquement informés.
- 5 ➤ Les communautés VVS contribuent à renforcer le lien social et l'entraide entre voisins. C'est comme une place de village.

3 règles d'or

- 1 ➤ Si vous assistez ou êtes victime d'un vol, d'une agression, d'un danger immédiat de toute nature appelez les services d'urgence : le **112**, la police au **17**, la police municipale au **01 48 96 39 48**, les secours médicaux au **15** ou

d'incendie au **18**.

2 » N'intervenez jamais vous-même si individu suspect, signalé ou non sur la plateforme, rôde dans les parages.

3 » L'outil ne vise pas à dénoncer un voisin avec lequel il existe un différend. Privilégiez toujours le dialogue et [faites appel au Point Justice](#) si nécessaire.

LA SÉCURITÉ À DRANCY



MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser